Les retraites dans une perspective sociale et écologique

Jean-Marie Harribey

Juin 2022

Après la tentative avortée en 2020 d'imposer un système de retraite par points, on ne sait pas encore si le président Emmanuel Macron ira au bout de son projet de porter l'âge de la retraite à 65 ans ou s'il se rabattra sur un nouvel allongement de la durée de cotisation. Sans doute le rapport de forces qui sortira de l'élection législative à l'Assemblée nationale influencera les choix qu'il fera. Il n'empêche que le mantra néolibéral « il faudra travailler plus longtemps » a été réaffirmé par la nouvelle Première ministre Élisabeth Borne dès son entrée en fonction¹. La bataille sociale promet d'être rude puisque les syndicats sont, à ce jour, nettement opposés au recul de l'âge de la retraite et la Nouvelle Union populaire écologique et sociale a fait de la retraite à 60 ans avec 40 annuités de cotisation l'un de ses axes programmatiques principaux.

Rappelons ici la principale raison pour laquelle tous les gouvernements qui se sont succédé ont mis en œuvre des réformes visant à diminuer le poids des pensions dans la richesse produite en reculant l'âge de la retraite, en allongeant la durée de cotisation, en désindexant les pensions des salaires, eux-mêmes ayant été nettement décrochés de l'évolution de la productivité du travail au début de la phase néolibérale, puis restant par la suite à un niveau historiquement bas dans la valeur ajoutée. Cet acharnement à « réformer » s'explique par le fait que, dans un contexte d'extrême faiblesse de la progression de la productivité du travail, le risque, aux yeux des néolibéraux, est de voir la part des pensions augmenter dans le PIB. Ce risque est intolérable pour eux dont la ligne de conduite inébranlable est de réduire les dépenses publiques et sociales de manière relative par rapport au PIB, et si possible de manière absolue. Le moyen le plus sûr pour atteindre cet objectif est alors de faire en sorte d'empêcher le plus grand nombre de salariés de faire valoir leur droit à la retraite à taux plein. Aussi, sous couvert de la promesse de « sauver la retraite par répartition », tout est bon pour que les salariés usés ne satisfassent pas aux obligations imposées et partent en retraite à taux réduit, âge-pivot et décote à l'appui.

1. Une situation dégradée davantage par le capitalisme néolibéral

Les derniers documents du Conseil d'orientation des retraites², celui du Comité de suivi des retraites³, celui de la Cour des comptes⁴ et celui de la Commission Blanchard-Tirole⁵ appellent à réformer de nouveau. Malgré un équilibre des comptes des régimes de retraite à la veille de la pandémie et une dégradation en 2020 (18 Md€) moindre qu'annoncée, le COR

² COR, «Évolutions et perspectives des retraites en France», Rapport annuel, juin 2021, https://www.corretraites.fr/node/562; «Âge de la retraite», 27 janvier 2022, https://www.cor-retraites.fr/node/583.

¹ Dans Le Journal du Dimanche, 22 mai 2022.

Comité de suivi des retraites, Huitième avis, 15 juillet 2021, http://www.csr-retraites.fr/textes/8e_avis_du_comite_de_suivi_des_retraites_15072020.pdf

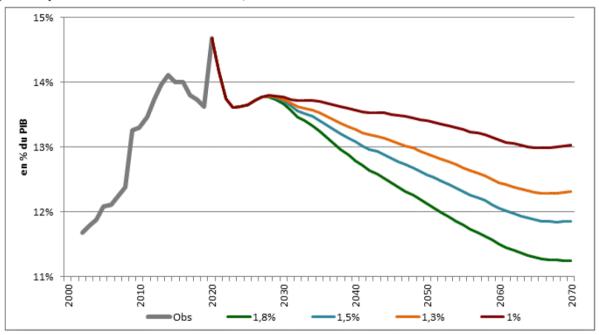
⁴ Cour des comptes, «Une stratégie de finances publiques pour la sortie de crise, Concilier soutien à l'activité et soutenabilité », 15 juin 2021, https://www.ccomptes.fr/fr/publications/une-strategie-de-finances-publiques-pour-la-sortie-de-crise.

⁵ Blanchard O. et Tirole J., « Les grands défis économiques », Rapport de la commission internationale, juin 2021, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-les_grands_defis_economiques-juin_0.pdf. Pour une critique, Les Économistes atterrés, « Réponses au rapport Blanchard-Tirole, 6 septembre 2021, https://www.atterres.org/reponses-au-rapport-blanchard-tirole.

prévoyait encore avant que ne survienne la pandémie une baisse à long terme⁶ de la part des pensions dans le PIB de 1 à 2 points de pour cent selon l'évolution de la productivité du travail à l'horizon 2070, alors que la proportion des retraités dans la population augmentera.

La part des pensions dans le PIB varie selon les scénarios de croissance de la productivité du travail. Plus celle-ci est forte, plus la part des pensions est faible puisqu'elles sont désindexées des salaires et de la productivité; inversement, moins la productivité progresse, plus la part des pensions dans le PIB s'élève. Or, la crise du capitalisme est telle, tant dans sa dimension sociale que dans sa dimension écologique, qu'il est probable que les gains de productivité seront à l'avenir très faibles⁷. LE COR dresse des scénarios en baisse par rapport aux tendances retenues précédemment (0,7 %, 1 %, 1,3 %, 1,6 %), mais ce pourrait être moins encore car le taux annuel moyen de croissance de la productivité horaire du travail ne fut que de 0,66 % en France de 2005 à 2019⁸.

Part projetée des pensions dans le PIB en fonction des scénarios de croissance de la productivité (quatre scénarios établis en 2021, revus à la baisse aujourd'hui, ce qui conduirait à une élévation de la part des pensions autour de 14 % en 2070)



COR, 2021, p. 68.

Les réformes dites paramétriques (âge de la retraite, durée de cotisation...) ne garantissent plus, aux yeux des dominants, une baisse suffisante de la part des pensions dans le PIB. Environ 330 milliards d'euros par an de pensions, presque la moitié de la protection sociale, c'est le gros morceau qu'il faut rogner de façon à réduire fortement les dépenses publiques et sociales dans leur ensemble, le Graal du capitalisme néolibéral.

Tel était le projet de réforme dite systémique de retraite par points. Un tel système programmerait une baisse absolue des pensions individuelles parce que le calcul de celles-ci prendrait en compte l'ensemble de la carrière de chaque individu. L'effet serait désastreux pour toutes les personnes qui auraient eu des parcours morcelés entre emploi précaire, temps partiel, interruptions d'activité et chômage. Autrement dit, c'est un système strictement

⁶ Après un pic de 13,7 % du PIB à 14,7 % entre la situation avant la pandémie et 2020.

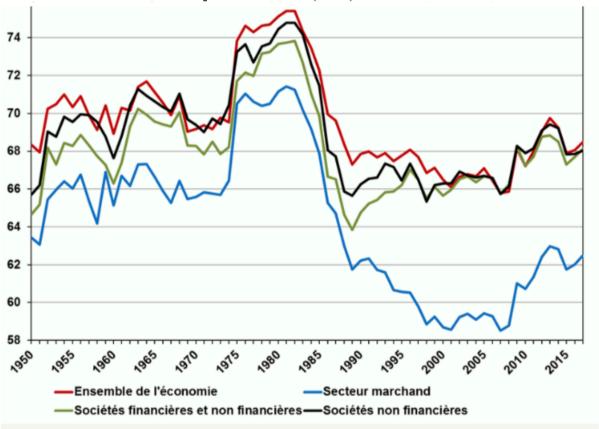
⁷ Harribey J.-M., En finir avec le capitalovirus, L'alternative est possible, Dunod, 2021.

⁸ Cette G., « Croissance de la productivité horaire du travail : que peut-on espérer ? », COR, 15 novembre 2021, p. 13, https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2021-11/Doc5 Evol%20productivité G.Cette .pdf.

contributif, qui exclut par principe toute solidarité au sein d'une génération. De plus, les inégalités, tant entre les catégories sociales en termes d'espérance de vie, qu'entre les femmes et les hommes en termes de salaires, seraient amplifiées à la retraite. À tel point que même les plus libéraux des experts, comme les membres de la Commission Blanchard-Tirole, recommandent de réintroduire des mécanismes de redistribution pour atténuer les méfaits d'un système prétendument parfait sur le papier.

Que valent les scénarios du COR sur un demi-siècle ? Ils sont bâtis sur des hypothèses invérifiables : un taux de chômage stable à long terme de 7 % ; la réduction du temps de travail pour tenir compte des évolutions de la productivité, du nombre d'emplois disponibles et du taux de chômage n'est jamais envisagée autrement que sous la forme du temps partiel (donc pesant sur les femmes). Ces prévisions sont cohérentes avec une hypothèse d'immuabilité dans le temps du partage des revenus entre travail et capital. La répartition entre masse salariale et profits est supposée rester stable au niveau actuel jusqu'en 2070, ce qui signifie que la part de la masse salariale reste figée à un niveau plus bas d'environ 5 points de pourcentage que celui en vigueur avant la période néolibérale.

Part des salaires dans la valeur ajoutée en France (en %)



Banque de France: https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/part-du-travail-dans-la-valeur-ajoutee-un-diagnostic-difficile

La sortie hypothétique de la crise pandémique et l'hostilité majoritaire des travailleurs à une retraite par points obligent le gouvernement à laisser entendre que le recul de l'âge de la retraite à 65 ans (le Medef lorgne jusqu'à 67 ans) s'impose, au-delà même du fameux « âge du taux plein » du rapport Delevoye. Or, cela est fondé sur un non-dit et sur un mensonge. Le non-dit porte sur le fait que, à 60 ans, plus de la moitié des salariés sont déjà hors emploi, que l'âge moyen de départ à la retraite est de 62 ans et 2 mois⁹, et que le chômage, toutes

_

⁹ DREES, « Les retraités et les retraites », Rapport 2021.

catégories confondues, côtoie les 6 millions en France. L'augmentation du temps de travail sur l'ensemble de la vie active est donc injustifiable économiquement et politiquement avec un tel chômage. Le mensonge porte sur l'espérance de vie, dont on nous assure qu'elle augmente toujours comme il y a trente ou quarante ans, obligeant à travailler éternellement plus longtemps. Or, l'espérance de vie à 60 ans ne progresse plus aujourd'hui en France que très faiblement (0,1 an par an pour les femmes ; 0,3 an par an pour les hommes, sans que l'on sache encore si les effets du Covid-19 ayant entraîné une baisse de 7 mois d'espérance de vie à 60 ans se prolongeront ou pas)¹⁰. En outre, l'espérance de vie en bonne santé est de 64,5 ans pour les femmes et de 63,4 ans pour les hommes, âges jusqu'auxquels le gouvernement et le patronat veulent faire travailler tout le monde, soi-disant pour parer au vieillissement de la population.

Il est vrai que l'indice conjoncturel de fécondité est tombé à 1,8 enfant par femme et que le COR prévoit que le nombre de cotisants par retraité passe de 1,7 en 2019 à 1,3 en 2070 pour se stabiliser ensuite, mais avec une population vieillie¹¹. Sommes-nous pour autant condamnés à voir les pensions régresser, voire à abandonner le système de retraite par répartition?

« Pour les pays qui, comme la France, sont dotés d'un système de retraite par répartition, l'allongement de l'espérance de vie impose ou bien de réduire les prestations de retraite (les pensions), ou d'augmenter les cotisations, ou bien encore de relever l'âge de la retraite. Il n'y a pas d'alternative. Les prélèvements sociaux dans leur ensemble étant déjà très élevés en France, nous considérons que l'ajustement doit revêtir la forme d'une hausse de l'âge effectif de départ en retraite conjuguée à une baisse relative du montant des prestations, étant entendu que le levier à privilégier doit dépendre des circonstances du moment. Cela suppose de repenser le système de retraite. », écrivent O. Blanchard et J. Tirole¹².

Tous les partisans d'une nouvelle réforme jurent leurs grands dieux qu'il s'agit de préserver le système par répartition. Parce que ce sont les actifs qui paient les pensions, disent-ils. C'est quasiment un aveu : il n'y a pas d'autre source de revenus que la valeur ajoutée par le travail. Mais, souvenons-nous que, parallèlement à son projet avorté en 2020, le gouvernement avait fait adopter la loi dite PACTE, dans laquelle de nouveaux dispositifs d'épargne étaient introduits pour développer davantage les formes de retraite par capitalisation. Et se glissait, subrepticement, une autre idée fausse, selon laquelle la capitalisation procure à l'échelle globale une richesse supplémentaire que les retraités pourraient se partager. Eh bien, non, la règle reste la même : même dans un tel régime, ce sont les actifs qui paient les pensions du moment, l'épargne placée n'étant qu'un « droit » de s'approprier plus tard une part plus grande du gâteau. En aucun cas, les dispositifs de retraite par capitalisation ne peuvent compléter ce que produisent les travailleurs actifs ; pire, ils introduisent un dilemme chez ces derniers : doivent-ils se battre pour défendre leurs emplois, leurs salaires et les cotisations pour leurs ainés ou bien pour garantir un niveau élevé de leur future rente captée sur les travailleurs du moment ?

Certes, les experts néolibéraux font profil bas aujourd'hui sur la capitalisation au moment où le monde est submergé d'épargne, mais c'est pour réintroduire immédiatement un autre ver dans le fruit. Comment ? En indexant les pensions sur l'augmentation des salaires 13, ce qui constitue une originalité, comparativement aux propositions d'autres rapports

-

¹⁰ COR, Rapport juin 2021, p. 21 et 23.

¹¹ COR, Rapport juin 2021, p. 19 et 72. L'inverse de ce rapport est le taux de dépendance économique des retraités par rapport aux actifs, qui augmentera de 0,59 à 0,77.

¹² Blanchard O. et Tirole J., p. 98.

¹³ Augmentation « minorée du taux de dépendance du système (rapport du nombre de bénéficiaires au nombre de cotisants », Blanchard O. et Tirole J., p. 441.

officiels¹⁴. Bonne nouvelle alors? Non, c'est juste pour contourner le fait que, dans une situation d'indexation des pensions sur les prix et de croissance de la productivité très faible (pas plus de 0,7 % par an, disent Blanchard et Tirole¹⁵), les répercussions sur le déséquilibre financier du système de retraite sont plus importantes : « Les économies [de dépenses de pensions] sont générées par l'écart entre l'inflation et la hausse des salaires, c'est-à-dire la croissance de la productivité. Une inflation faible et une forte croissance de la productivité sont donc nécessaires pour réduire suffisamment les coûts et assurer ainsi la viabilité financière du système. » ¹⁶ L'explication est la suivante : les cotisations suivent les salaires, donc (plus ou moins) la productivité, mais, aujourd'hui, les salaires portés au compte (donc déterminant les futures pensions) suivent les prix. Donc, l'écart potentiel entre recettes et dépenses dépend des variations de l'activité économique qui créent un écart entre inflation et productivité. En revenant à une indexation des pensions sur les salaires, on rétablirait une évolution parallèle entre recettes et dépenses. Mais la condition d'une forte hausse de la productivité est hors d'atteinte, sans doute définitivement à cause de l'enchevêtrement des crises sociale et écologique du capitalisme.

En restaurant une indexation des pensions sur les salaires, il ne s'agirait pas de répondre favorablement à une ancienne revendication syndicale, mais de s'affranchir de l'incertitude sur l'écart entre la hausse des prix et celle de la productivité, et donc de créer, grâce à un nouveau système, un mécanisme d'adaptation automatique de l'équilibre financier des retraites, de façon à se débarrasser définitivement des aléas des batailles sociales, trop récurrentes en France aux yeux des « réformateurs ». Tels étaient les soubassements de la réforme avant que la sortie de la pandémie ne se révèle plus délicate que prévu et que ne démarre la guerre de la Russie contre l'Ukraine, provoquant une accélération de l'inflation partout dans un monde déjà frappé par la crise écologique. C'est dans ce nouveau contexte qu'il nous faut réfléchir.

2. Quels scénarios pour la productivité du travail ?

La problématique suggérée ici est de partir de l'hypothèse la plus probable pour les décennies à venir : la progression de la productivité du travail, confrontée aux tensions entre les classes sociales et aux contraintes environnementales, restera faible, en dépit des progrès techniques liés à la robotique et au numérique. Dans cette situation, payer les pensions et de manière générale la protection sociale oblige à repenser celles-ci dans le cadre d'une transition qui allie le social et l'écologie, et pour cela qui transforme l'ensemble des rapports et des modes de production.

Le scénario de productivité bas du COR

On esquisse ici un chiffrage des transformations à opérer grâce à un modèle simple de modification de la répartition de la valeur ajoutée pour accompagner l'évolution de la structure de la population entre actifs et retraités. Voyons une première mesure en retenant le scénario le plus bas du COR : de 2022 à 2070 a lieu une croissance annuelle moyenne de la productivité du travail de 0,7 % ; on maintient le taux de remplacement moyen de 60 % avec un ratio de 1,3 actif pour un retraité.

_

¹⁴ Le COR, *op. cit.*, écrit p. 66 : « Les pensions moyennes sont indépendantes du contexte économique, puisqu'elles sont indexées sur les prix et non sur les salaires ou la masse salariale, et qu'elles sont le reflet des carrières passées. » Si les pensions étaient restées indexées sur les salaires, leur part dans le PIB aurait été en 2030 de 21,1 % du PIB au lieu de 13,9 % avec l'indexation sur les prix (p. 71). Il n'y a pas de contradiction entre le COR et la Commission Blanchard-Tirole : le premier parle de la liaison entre pensions et revenus d'activité (p. 73), la Commission de l'écart entre pensions et recettes.

Blanchard O. et Tirole J., p. 101.
 Ibid., p. 396, 440, 444-447.

Si la part salariale dans le PIB reste figée au niveau actuel, avec un taux de croissance moyen de la productivité de 0,7 % par an à laquelle sont rattachés les salaires directs, alors les pensions déclinent relativement aux salaires, mais leur part dans le PIB a augmenté, au grand dam des néolibéraux, compte tenu de la faiblesse du taux de croissance de la productivité ¹⁷.

Tableau récapitulatif 1 : scénario bas du COR

	2022 à 2070
Part de la masse salariale dans le PIB	52 %
r (taux de remplacement pension/salaire)	0,6
d (ratio démographique des retraités/cotisants)	0,77
g (taux de croissance annuel moyen de la productivité)	0,7 %
Augmentation absolue sur cinq décennies des salaires directs s'ils progressent comme la productivité du travail	+39,8 %
Augmentation absolue des pensions sur les cinq décennies	+79,5 %
Part des pensions dans le PIB	16,4 %

Un scénario avec une hausse de la productivité en diminution

Essayons maintenant de mesurer une évolution qui pourrait refléter une transition avec un taux de croissance économique diminuant de décennie en décennie. On conserve pour l'instant un partage stable de la valeur ajoutée entre masse salariale et profits :

- de 2022 à 2030 pour tenir compte du rattrapage consécutif au choc de la pandémie : hypothèse de 1 % de croissance annuelle moyenne de la productivité du travail ;
- puis diminution pour les quatre décennies suivantes : 0,8 %, 06 %, 0,4 %, 0,2 %.
- Le ratio démographique évolue de 1,7 (0,59) cotisant pour un retraité à 1,3 (0,77). (Calculs dans l'annexe 1 sur la modification de la répartition de la valeur ajoutée)

Tableau récapitulatif 2 : scénario alternatif

	2022-2030	2031-2040	2041-2050	2051-2060	2061-2070	Variation sur 5 décennies
Part de la masse salariale dans le PIB	52 %	52 %	52 %	52 %	52 %	
r	0,6	0,64	0,68	0,72	0,75	
d	0,59	0,625	0,667	0,714	0,77	
g /an	1 %	0,8 %,	0,6 %	0,4 %	0,2 %	+32%
Augmentation absolue sur la décennie des salaires directs s'ils progressent comme la productivité	+8,3 %	+8,3 %	+6,16 %	+4,1%	+2,02 %	+32 %
Augmentation absolue des pensions sur la	+6,5 %	+5,8 %	+4,1 %	+3,2 %	+4,7 %	+26,7 %

 $^{^{17}}$ Avec le scénario haut du COR (g = 1,6 % par an en moyenne, ce qui donne un facteur multiplicatif de 2,14 en 48 ans) on aurait obtenu :

si la part salariale ne change pas, si les salaires directs individuels sont multipliés par 2,14 et si le montant total des pensions est multiplié par 2,14, les pensions individuelles n'augmentent que d'un facteur multiplicatif de 2,14 / (0,77 / 0,59) = 1,64 parce que le ratio démographique d est passé de 0,59 à 0,77. Dans ce cas, le niveau relatif des pensions aux salaires s'est dégradé;

si, au contraire, on veut rétablir un taux de remplacement des pensions de 0,75, les salaires augmenteront d'un facteur de $0,330 \cdot 2,14 / 0,52 = 1,197$, soit de 0,38 % par an en moyenne, alors que le PIB a augmenté de 1,6 % par an.

décennie						
Part des pensions dans le PIB	13,6 %	14,9 %	16,2 %	17,7 %	19 %	

Dans ce cas, la masse salariale totale a aussi augmenté comme la productivité, et les pensions ont décliné relativement aux salaires directs, mais leur part dans le PIB a augmenté.

3. Une retraite soutenable socialement et écologiquement

On part de la situation de l'économie française telle que la décrit le Tableau économique d'ensemble (TEE) de l'INSEE pour 2020, dernière année publiée. On l'actualise en 2022 avec une estimation de croissance de 4,25 % pour les années 2021 et 2022. On retient ensuite le scénario à 1 % pour le reste de la décennie jusqu'en 2030.

On dresse le scénario économique suivant

De 2022 à 2030, on suppose que l'économie s'engage sur une trajectoire qui la conduise vers une stabilisation du réchauffement du climat à +2 °C au milieu du XXI^e siècle. Pour satisfaire à l'exigence européenne de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et parvenir à la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire une réduction de 80 % (une division par $5 : x \ 0.2$), la France doit faire plus du quart du chemin d'ici 2030, au moins une réduction de 22 % ($x \ 0.78$)

1) De 2022 à 2030, la croissance économique serait de 1 % par an. Le PIB passerait de 2400 milliards d'euros en 2022 à environ 2600 milliards en 2030, une multiplication par 1,083, un facteur multiplicatif que l'on retient aussi pour les composantes du PIB (l'évolution est donc considérée comme linéaire pendant cette période de moyen terme).

Dans un rapport datant d'une dizaine d'années, le COR avait estimé le décalage d'un an (en plus ou en moins) de l'âge de la retraite à 1,5 point de cotisation 18. Un retour de 43 ans à 40 ans de cotisation représenterait 4,5 points. Si cette hausse est étalée sur 8 ans (entre 2022 à 2030), elle serait de 0,5625 point par an. Le taux de cotisation vieillesse de 28,1 % des salaires bruts en 2022 19, serait de 32,6 % en 2030 20.

Toujours à partir des estimations du COR, l'impact cumulé des réformes précédentes (notamment la sous-indexation des pensions) correspond à une économie de 1,34 point de PIB en 2020, 1,48 point en 2030 et 1,51 point en 2050. Retenons 1,5 point en 2030 (compte tenu de la réforme Touraine de 2014 bientôt achevée), ce qui, pour annuler ces réformes, correspondrait à 0,1875 point supplémentaire de PIB par an entre 2022 et 2030, soit environ 0,5625 + 0,1875 = 0,75 point de cotisation vieillesse supplémentaire par an entre 2022 et 2030, soit 6 points en 2030, portant le taux de cotisation à 28,1 + 6 = 34,1 %.

2) Les investissements nets s'élèvent aujourd'hui 2,5 % du PIB (sur la base d'avant la pandémie). Réorientons la moitié d'entre eux vers la transition (1,25 %). L'amorçage de la transition est estimé coûter entre 3 % et 5 % du PIB par an, en termes d'investissements spécifiques. Retenons le haut de cette fourchette, ce qui porterait la part de l'investissement net à 6,25 % du PIB.

¹⁸ COR, « Retraites, perspectives 2020, 2040, 2060 », onzième rapport, décembre 2012, p. 133 et suiv., http://www.corretraites.fr/IMG/pdf/doc-1995.pdf. Dans *La Lettre du COR*, n° 11, avril 2015, http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3199.pdf, le COR évalue toujours à 1,5 point de cotisation la variation d'un an l'âge de la retraite.

¹⁹ Le taux de 28,1 % est celui du rapport Delevoye. Le COR retient sur son simulateur celui de 31% qui inclut toutes les ressources affectées aux retraites.

²⁰ On raisonne en appliquant le taux de cotisations vieillesse actuel appliqué à l'assiette des cotisations actuelle. Voir en annexe l'hypothèse de l'élargissement de l'assiette.

- 3) Entre 2022 et 2030 le rapport du nombre de travailleurs actifs au nombre d'inactifs (jeunes et vieux) passerait de 0,675 à 0,5 (x 0,74), c'est-à-dire un accroissement de la dépendance de 1/0,74 = 1,35, soit +35 %. Celui des actifs aux retraités passerait de 1,7 à 1,6.
- 4) La réduction du chômage de 9 % de la population active à 5 % serait obtenue par la réduction du temps de travail de 4 % répartie entre les diverses formes possibles (semaine, année, vie).
- 5) Les salaires des travailleurs actifs et les pensions sont supposés augmenter comme le PIB, mais il faut intégrer le fait que les chômeurs correspondant à 4 points du taux de chômage ont trouvé un emploi au salaire correspondant aux normes dans leur catégorie et que le nombre de retraités a augmenté.

La masse salariale passe de 1200 milliards à 1495 milliards, décomposés ainsi :

- avec une progression des salaires parallèle au PIB pour les salariés déjà en emploi : 1350 milliards ;
- avec les salaires des chômeurs embauchés et les cotisations correspondantes (+ 65 milliards) : 1415 milliards ;
- avec une protection sociale améliorée (+ 80 milliards, dont 45 de pensions supplémentaires) : 1495 milliards.

En supposant que la progression des prélèvements se fasse linéairement, l'échéancier se présenterait ainsi :

Tableau récapitulatif 3 sur la modification du partage de la valeur ajoutée d'ici 2030

Années	PIB	Salaires bruts	Cotisations	Cotisations	Cotisations	Cotisations	Cotisations
	avec 1,3 %	(avec une	Vieillesse à	supplém.	intégrant le	supplém.	pour revenir à
	de	progression	législation	pour revenir	retour à 40	pour	40 ans de
	croissance	identique à	constante	à 40 ans de	ans de	annuler	cotisation
	par an	celle du PIB)	(sal. bruts	cotisation	cotisation	toutes les	et la retraite
	(en milliards	,	x 0,281)	(en milliards	(en milliards	autres	à 60 ans
	d'euros)			d'euros)	d'euros)	réformes	(en milliards
						(en milliards	d'euros)
						d'euros)	
2022	2400	1248	352	8	360	8	368
2030	2600	1350	380	60	440	60	500

Le retour à 40 ans de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein porterait le montant des cotisations vieillesse (et donc les pensions) à 500 milliards en 2030, ce qui représenterait environ 5,8 % d'un PIB postulé n'augmentant que de 1 % par an pendant cette période. La hausse des pensions nécessaire à l'annulation de toutes les réformes des retraites précédentes, que nous estimons à 120 milliards en 2030, est très proche de celle du COR qui estime les « économies » réalisées par les réformes précédentes autour d'une centaine de milliards. Ces 120 milliards représentent 4,6 % d'un PIB à 2600 milliards, et correspondent à un déplacement du curseur de la répartition primaire entre travail et capital en faveur du travail, c'est-à-dire moins que l'amputation relative de la masse salariale dans la valeur ajoutée pendant l'ère du capitalisme néolibéral, estimée à environ 5 %.

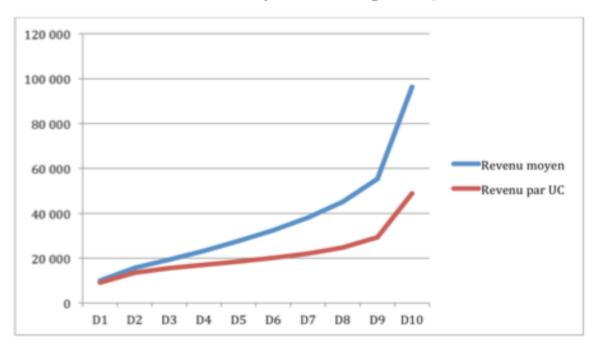
La réduction des inégalités en amont du système de retraite

La proposition de réduire la durée de cotisation vieillesse à 40 ans et de rétablir la retraite à 60 ans s'inscrit dans la tendance séculaire de la réduction du temps de travail individuel. La condition première pour réussir ce passage est, nous venons de le voir, de déplacer le curseur de la répartition primaire des revenus dans un sens favorable au travail. Mais le droit à la retraite fondé sur le principe de la contributivité a le défaut de reproduire à

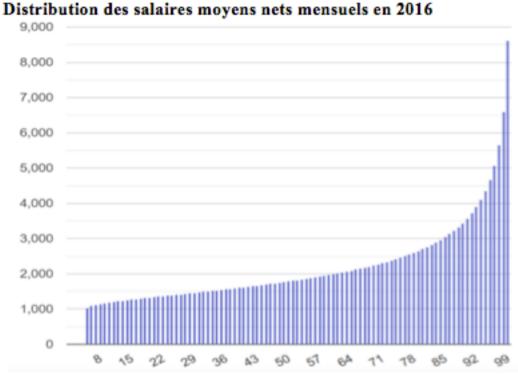
la retraite les inégalités existant dans le salariat. Il est donc souhaitable de compléter la transformation précédente par une politique de réduction des inégalités salariales et, au-delà de celles-ci, les inégalités entre tous les revenus, en amont du système de retraite. Le partage du travail que permet la réduction du temps de travail doit donc être accompagné d'un partage plus juste des revenus.

Les inégalités de revenus et de salaires augmentent linéairement dans les premiers déciles de la répartition des revenus. Une première accélération de cette augmentation se produit à partir du 7^e décile. L'accélération est ensuite très forte dans les 9^e et surtout 10^e déciles. Le salaire moyen dans le 9^e décile est 4 fois plus élevé que celui du 1^{er} décile. Une échelle de salaires de 1 à 4 couvrirait plus de 90 % des salariés. Donc seuls 5 à 10 % des salariés dépassent ce seuil. C'est pourquoi la réduction des inégalités salariales ne couvre pas la plus grande partie des inégalités qui concernent les revenus non salariaux. L'explosion des inégalités à cause des revenus financiers oblige alors à une politique de restriction des dividendes et autres revenus du patrimoine. On voit ici qu'on cesse de parler d'un problème économique mais d'un problème éminemment politique.

Distribution des revenus moyens des ménages français en 2015



Graphique de JMH d'après les données de l'INSEE, Le revenu et le patrimoine des ménages, 2018, p. 113.



INSEE Première, n° 1750, Avril 2019, extraits du Tableau 3 : « Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2016 ».

Nous avons montré 21 que l'on pouvait approximer la progression des inégalités jusqu'au sixième décile inclus par la relation linéaire $y = 4208 \ x + 6822^{\ 22}$ avec un coefficient de corrélation linéaire de 0,8. On a calculé ensuite la hiérarchie des revenus resserrée sur une base qui prolongerait la linéarisation jusqu'à la fin du dixième décile. On aboutirait alors à une hiérarchie telle que les revenus moyens dans le dixième décile passeraient de 9,6 fois plus élevés que ceux du premier décile à 4,4. Ainsi l'écart entre le D1 et le D10 ne serait plus que de 1 à 4,4 au lieu de 1 à 9,6. Quand on sait que les classes riches dégradent les conditions écologiques de la vie bien plus que les classes populaires, on comprend combien conditions sociales et conditions écologiques sont étroitement interdépendantes.

Soutenabilité écologique des scénarios alternatifs précédents ?

Prenons comme indicateur de soutenabilité la réduction des émissions de gaz à effet de serre, même si le réchauffement du climat n'est qu'une composante de la crise écologique. Jusqu'à présent, la baisse de l'intensité de la production en carbone a été en moyenne de 1,5 % par an. On suppose que les investissements de transition permettent de diminuer cette intensité de 3 % par an de 2022 à 2030 (une multiplication par 0,784 en 8 ans) pour tenir compte du fait que les investissements « verts » seraient maintenant deux fois plus importants que les « bruns ».

Variation de la production = variation de la quantité de CO_2 émis / variation de l'intensité en CO_2 de la production.

On reprend l'hypothèse d'une tendance sur ces 8 ans de 1 % de croissance annuelle (x 1,083).

y est le revenu moyen par décile ; x est le numéro du décile.

-

²¹ On peut consulter ma méthodologie pour mesurer l'ampleur de la réduction des inégalités de revenus nécessaire pour développer l'emploi et garantir le financement de la protection sociale dans la Note « Répartition du travail et des revenus pour l'emploi », août 2020, http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/repartition-travail-revenus.pdf.

D'où variation de la quantité de CO_2 émis = variation de la production x variation de l'intensité en CO_2 = 1,083 x 0,784 = 0,85. La quantité de CO_2 diminuerait de 15 %, mais ce serait insuffisant pour découpler de manière absolue production et émission de gaz à effet de serre.

Comment pourrait-on parvenir à un découplage absolu ? Soit en tablant sur une diminution plus forte de l'intensité en CO₂ de la production, soit en acceptant une croissance encore moindre, soit en associant les deux possibilités.

1^{ère} possibilité

On retient la norme européenne de 55 % de baisse des émissions en 2030²³. Intensité en CO₂ de la production = 0,45 / 1,083 = 0,416, soit une baisse annelle moyenne de 10,4 %. Cette voie qui verrait une amélioration de l'intensité de la production en CO₂ supposerait vraisemblablement des investissements beaucoup plus importants, en diminuant encore davantage les revenus de la propriété distribués.

2^{ème} possibilité

La croissance économique est moindre : variation de la production = 0.45 / 0.784 = 0.574, soit une baisse de 42.6 % en 10 ans, c'est-à-dire une baisse de 6.7 % par an en moyenne jusqu'en 2030. Cette chute brutale est insoutenable socialement.

Il s'ensuit que les marges de manœuvre sont très étroites. Plus la croissance économique est faible, plus la tension s'exacerbe entre objectifs sociaux et objectifs écologiques. Plus la contrainte écologique est fortement intégrée, plus la contrainte sociale devient importante, et réciproquement.

Comment sortir de cette difficulté, sinon de cette contradiction ?

Dans une perspective de soutenabilité sociale et écologique, les réponses aux besoins sociaux ne pourront pas être trouvées seulement sur le plan quantitatif. Des solutions qualitatives devront être mises en œuvre, en termes de types de production, de répartition et d'usage collectif.

Dans les scénarios ci-dessus, les investissements n'étaient pas distingués selon leur caractère public ou privé. Or, si l'on veut que soit privilégié l'aspect qualitatif du progrès, l'importance des investissements publics est décisive pour développer les services non marchands (santé, éducation, culture, transports de proximité gratuits...).

Cela implique deux choses. Premièrement, la part de la richesse socialisée par lesdits prélèvements obligatoires devrait s'accroître. Elle représente en 2022 en France environ 46 % du PIB. Dans le scénario de croissance évoqué ci-dessus (8,3 % en 8 ans), cela signifierait l'affectation de la quasi-totalité du surplus aux prélèvements qui doivent payer les investissements publics supplémentaires. Dès lors, le progrès social cesserait d'être assimilé à une augmentation continue du pouvoir d'achat individuel pour servir les usages collectifs. Pour que cela soit acceptable, l'accès aux services publics et la réduction des inégalités sont cruciaux. Ces deux éléments sont liés entre eux de telle sorte que la réduction des inégalités au profit des classes populaires, dont la propension marginale à consommer est plus forte que celle des classes riches, n'annihile pas la transformation qualitative du modèle productif par un effet rebond qui ne serait pas collectivement maîtrisé.

²³ Cette norme est rapportée à la quantité émise en 1990. On suppose ici que les émissions n'ont pratiquement pas diminué si l'on tient compte des émissions importées/exportées.

Deuxièmement, l'impulsion budgétaire nécessaire impliquerait un accompagnement monétaire de la part de la banque centrale, la création de monnaie nécessaire étant postulée équilibrée par une production nouvelle, donc non inflationniste²⁴.

Au final, la transition sociale et écologique se jouera moins sur le plan technique que sur celui des arbitrages sociaux et politiques.

²⁴ Cet aspect n'est pas développé ici. Voir Les Économistes atterrés, *La monnaie, un enjeu politique*, Paris Seuil, 2018 ; et Harribey J.-M., *Le trou noir du capitalisme, Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Le Bord de l'eau, février 2020 ; *En finir avec le capitalovirus, op.cit.* ; Harribey J.-M., Khalfa P., Rigaudiat J., *Quoi qu'il en coûte, Sortir la dette des griffes de la finance*, Paris, Textuel, Fondation Copernic, 2022 ; Harribey J.-M., Jeffers E. et Plihon D., « La monétisation pour financer la transition écologique », Journées d'études « Les monnaies et la transition écologique », Sciences Po Bordeaux, 9 et 10 juin 2022.

Annexe 1 : méthodologie de la mesure de la modification de la répartition de la valeur ajoutée

```
On appelle:
```

Y = produit intérieur brut

X =salaires nets de cotisation sociales vieillesse (si les autres cotisations restent incluses); appelons-les salaires directs

Z = pensions de retraite (on suppose pensions = cotisations vieillesse)

X + Z = masse salariale = aY = (1+rd)X

a = part de la masse salariale dans le PIB

r = taux de remplacement de la pension/salaire

 $d = \text{ratio démographique des retraités/cotisants}^{25}$

g = taux de croissance annuel moyen de la productivité du travail déterminant celui du PIB

Hypothèses:

a = 0.52 = 52 % en 2022; on suppose d'abord qu'elle ne change pas jusqu'en 2070

d = 0.59 (1/1.7), 0.625 (1/1.6), 0.667 (1/1.5), 0.714 (1/1.4), 0.77 (1/1.3) pour chaque décennie

r = 0.6 en moyenne de 2022 à 2031 ; pour les quatre autres décennies : 0,64, 0,68, 0,72, 0,75

g = 1 % par an de 2022 à 2030; pour les quatre autres décennies : 0,8 %, 0,6 %, 0,4 %, 0,2 %

De 2022 à 2030 :

$$X + Z = [1 + (0.6 \cdot 0.59)] X = 1.354 X$$

$$aY = 0.52 Y = 1.354 X$$

$$X = (0.52 / 1.354) Y = 0.384 Y$$

$$Z = aY - X = (0.52 - 0.384) Y = 0.136 Y$$

$$X + Z = [1 + (0.64 \cdot 0.625)] X = 1.4 X$$

$$a Y = 1.4 X$$

si la masse salariale progresse comme la productivité, sa part dans le PIB ne change pas, mais sa répartition interne entre salaires directs et pensions est modifiée

$$X = (0.52 / 1.4) Y = 0.371 Y$$

$$Z = (0.52 - 0.371) Y = 0.149 Y$$

De 2041 à 2050 :

$$X + Z = [1 + (0.68 \cdot 0.667)] X = 1.4533 X$$

$$a Y = 1,4533 X$$

si la masse salariale progresse comme la productivité, sa part dans le PIB ne change pas, mais sa répartition interne est modifiée

$$X = (0.52 / 1.4533) Y = 0.358 Y$$

$$Z = (0.52 - 0.358) Y = 0.162 Y$$

De 2051 à 2060 :

$$X + Z = [1 + (0.72 \cdot 0.714)] X = 1.514 X$$

$$a Y = 1.514 X$$

si la masse salariale progresse comme la productivité, sa part dans le PIB ne change pas, mais sa répartition interne est modifiée

$$X = (0.52 / 1.514) Y = 0.343Y$$

$$Z = (0.52 - 0.343) Y = 0.177 Y$$

 $^{^{25}}$ r = pension moyenne / salaire moyen = (Z / Nb de retrait'es) / (X / Nb de cotisants) = <math>(Z / Nret) (Ncot / X); rd = (Nret / Ncot) (Z / Nret) (Ncot / X) = Z / X; Z = rdX.

```
De 2061 à 2070 : X + Z = [1 + (0.75 \cdot 0.77)] X = 1.5775 X

A = [1.5775 X] X = 1.5775 X
```

si la masse salariale progresse comme la productivité, sa part dans le PIB ne change pas, mais sa répartition interne est modifiée

```
X = (0.52 / 1.5775) Y = 0.330 Y

Z = (0.52 - 0.330) Y = 0.19 Y
```

Annexe 2 : l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales

Examinons en quoi consisterait l'élargissement de l'assiette des cotisations à l'ensemble de la valeur ajoutée (ou tout au moins à la partie distribuée en profits aux propriétaires du capital).

Pour fixer les idées, prenons les comptes de la nation établis par l'Insee dans le Tableau économique d'ensemble de 2019 (dernière année avant le Covid-19).

Selon le TEE 2019 de l'Insee:

	2019 (Mds €)
Masse salariale des sociétés financières et non financières	870,3
Salaires bruts	675,5
Cotisations sociales dites patronales	194,8
Excédent brut d'exploitation (EBE)	449,3
Formation brute de capital fixe (FBCF)	335,8
Consommation de capital fixe (CCF)	276,9
Excédent net d'exploitation (ENE = $EBE - CCF$)	172,4
Valeur ajoutée nette des sociétés (VAN = masse sal. + ENE)	1042,7
Investissement net (FBCF – CCF)	58,9

Les profits distribués potentiels en 2019 (ENE – investissement net): 172,4 – 58,9 = 113,5 milliards. Si on appliquait le taux de cotisation vieillesse de 28,1 %, ce sont 31,9 milliards qui s'ajouteraient au montant actuel des cotisations.

Si certains craignaient que le poids des prélèvements sur les revenus du capital soit trop élevé, rappelons que ceux-ci échappent au barème progressif de l'impôt sur le revenu et relèvent du prélèvement forfaitaire unique (flat-tax) de 30 % (12,5 % d'impôt et 17,2 % de prélèvements sociaux). Et si l'on défalquait les 17,2 % actuellement versés parce que le nouveau mécanisme va audelà : 28,1-17,2=10,9 %, cela procurerait tout de même 12,4 milliards supplémentaires s'ajoutant aux cotisations actuelles et autres prélèvements sociaux sur les rentiers.

La réticence vis-à-vis d'une discussion sur l'élargissement de l'assiette des cotisations renvoie à une confusion de la notion d'assiette, qui est une pure convention de calcul pour appliquer un taux de cotisation, avec la source de tout prélèvement qui reste la valeur ajoutée nette par le travail²⁶. L'idée principale de l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales est qu'il ne rompt pas le lien entre le travail et la cotisation; simplement, il accroît la masse salariale et son poids relatif dans la valeur ajoutée nette. De plus, il réduit la concurrence délétère exercée par les entreprises très capitalistiques sur les entreprises de biens ou de services employant beaucoup de main-d'œuvre.

Le gouvernement, tant par la voix du président de la République que par celle de la Première ministre, et le patronat ne s'y trompent pas : il faut travailler davantage tellement les besoins sont

²⁶ On trouvera dans les liens suivants plusieurs développements de cette discussion: Harribey J.-M., « Élargir l'assiette des cotisations pour financer les retraites», Note du 15 janvier 2020, http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/elargir-lassiette.pdf; « Quelle cotisation sociale pour la protection sociale», 9 février 2019, http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/quelle-cotisation-sociale.pdf; « Le sens de la cotisation sociale», 17 août 2014, http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2014/08/17/le-sens-de-la-cotisation-sociale; http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/sens-cotisation-sociale.pdf. « Élargir la cotisation sociale », Politis, n° 965, 30 août 2007, http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/sante/cotisation-elargie.pdf; « Note sur le financement de l'assurance maladie », 18 juin 2004, http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/sante/cotisation-elargie.pdf; « Faire du débat sur le financement de la protection sociale un débat politique », Note technique, 30 juin 2004, http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/sante/fi-secu.pdf.

importants. D'un certain côté, ils ont raison, car, ce faisant, ils reconnaissent implicitement que seul le travail est productif de valeur nouvelle. Tout en oubliant d'un côté la contrainte écologique, et de l'autre le fait qu'augmenter, si nécessaire, le nombre d'heures de travail fournies pourrait se réaliser en embauchant des salariés au chômage plutôt que de faire travailler davantage ceux qui ont déjà un emploi. Les lamentos récurrents sur la faiblesse du taux d'emploi des seniors en France (le taux d'emploi des 55-64 ans est de 56 %) frisent le ridicule car reculer l'âge légal de la retraite ne crée pas un emploi supplémentaire. Rappelons enfin que la croissance économique ne crée des emplois que lorsqu'elle dépasse la progression de la productivité du travail. Lorsque les deux progressent parallèlement, seule la réduction du temps de travail peut permettre de créer des emplois²⁷.

Cette discussion montre qu'on ne peut pas dissocier les questions de l'emploi, du temps de travail et de la répartition de la valeur ajoutée. Sauf à continuer d'espérer en une croissance économique retrouvée forte pour résoudre tous les problèmes sociaux sans avoir besoin de modifier la répartition des revenus. Or, cette démarche se heurte à l'obstacle peut-être indépassable, celui de la faiblesse des gains de productivité du travail, à laquelle ne sont pas étrangères la dégradation du travail et la dégradation écologique.

²⁷ Voir Husson M., « Et si la croissance ne créait pas d'emplois », Note hussonet, n° 23, octobre 2010, http://hussonet.free.fr/cremploi.pdf; « L'obscur mystère des 35 heures expliqué », 12 mars 2019, https://www.alternatives-economiques.fr/michel-husson/lobscur-mystere-35-heures-explique/00088687; Harribey J.-M., *Le trou noir du capitalisme*, *op. cit.*, p. 147-149.